

Séance du 6 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le six novembre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, José Albesa, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard.

Absents excusés : Solène Loyer, Loïc Poupin

Mme Catherine Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu

2014-11-d1

Contrat d'assurance des risques statutaires

La commune par la délibération du 13 mars 2014, a demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose : que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition suivante : Assureur : **AXA par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE**

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

2014-11-d2

Modification des statuts de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la modification des statuts sur la prise de compétence telle que définie ci-dessous, à savoir :

COMPETENCES FACULTATIVES

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Afin de participer au développement du territoire, notamment en terme d'aménagement numérique, la communauté de communes a décidé de se doter, dans ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

2014-11-d3

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Loué

Par délibération du 19 juillet 2012, le conseil municipal avait accepté de participer au frais de fonctionnement de l'école publique de Loué pour les années 2012 et 2013 à hauteur de 650 euros par élève.

Le Conseil municipal décide de reconduire pour les années 2014 et 2015 la participation de 650 euros par élève.

2014-11-d4

Taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide, de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire. La présente délibération est valable à compter du 1^{er} janvier 2015.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2014-11-d5

Mise en conformité électrique de l'église

Considérant qu'il convient de mettre en conformité l'installation électrique de l'église, le conseil municipal après avoir étudié plusieurs devis, accepte le devis de l'entreprise Amiard-Paris d'Auvers-sous-Montfaucon d'un montant de 4266.11 euros TTC.

Le conseil municipal décide d'imputer la somme en investissement au compte : 21318.

2014-11-d6

Décision modificative n°2

Le conseil municipal décide les modifications suivantes sur le budget de la commune

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
21318	Autres bâtiments publics (église électricité et cloches)	+ 8 118	021	Virt section Fct	+ 8 118
Total		8 118	Total		8 118
FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
61522	Entretien bâtiments	- 8 118			
023	Virt à section d'investis	+ 8 118			
Total		0	Total		0

2014-11-d7

Tarif assainissement à compter de l'année 2015

Le conseil municipal décide d'appliquer le tarif suivant pour la facturation assainissement à compter de l'année 2015 (consommation septembre 2014 à septembre 2015) :

Un forfait de 14 euros auquel s'ajoute 0.30 euros par m3 d'eau consommé pour chaque foyer raccordé au réseau d'assainissement collectif ou ayant la possibilité de l'être.

2014-11-d8

Logiciel office 2013 et onduleur

Le conseil municipal décide d'imputer en investissement au compte 2183 la facture de l'Ets Conty de Saint Pavace pour l'achat du logiciel office 2013 et d'un onduleur pour un total de 422.40 euros TTC.

2014-11-d9

Tarif location de Salle

Le conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs pour la location de la salle Chauvelier seront les suivants :

Vin d'honneur	55 euros
Jeunes de la commune (jusqu'à 20 ans).....	55 euros
Associations locales	45 euros
Opérations commerciales.....	130 euros
Buffet repas Chemiré	130 euros
Buffet repas hors commune	150 euros
Réunion petite salle.....	45 euros
Repas petite salle	75 euros
Lendemain	25 euros

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h15